

VISION

SEPTEMBRE 2010 VOLUME 13 NUMÉRO 3

L'épargne-retraite – un point de vue nouveau

Vous vous demandez sans doute si vous épargnez suffisamment pour la retraite. Vous vous en tirez peut-être mieux que vous le pensez. La crise de la retraite a été exagérée parce que nous avons tendance à surestimer notre objectif de revenu de retraite et à sous-estimer notre actif. Dans les faits, une importante cohorte de la population canadienne épargne beaucoup trop. Le présent numéro de Vision jette une lumière nouvelle sur d'anciennes constatations.

MORNEAU
SOBECO

Shepell·fji

LA CIGALE ET LA FOURMI

Notre analyse fait inmanquablement penser à la fable de la cigale et la fourmi de Jean de La Fontaine. La fourmi travaille fort tout l'été à s'approvisionner pour l'hiver. N'en déplaît à la fourmi, sa voisine, la cigale quant à elle préfère chanter et jouer. La bise venue, la cigale demande à la fourmi de lui prêter quelque grain pour subsister jusqu'à la saison nouvelle. La fourmi, repue, bien au chaud et pas prêteuse, envoie danser la cigale. La morale est évidente – tout comme l'analogie avec l'épargne-retraite. Alors, pourquoi ne pas actualiser la fable et l'adapter à la réalité où tout n'est pas nettement défini?

Il est difficile de juger le comportement de la fourmi, pourvu qu'elle ne se prive pas trop pendant qu'elle fait plus de provisions que nécessaire. Supposons donc qu'elle soit plus raisonnable qu'obsessive. Quant à la cigale, si elle est Canadienne, nous présumerons qu'elle n'est pas complètement sotte. Elle pourrait avoir emmagasiné un peu de victuailles durant l'été et simplement garnir son garde-manger de provisions provenant de la coopérative des insectes. Notre cigale n'est peut-être pas aussi bien préparée que la fourmi, mais elle sera suffisamment nantie pour passer l'hiver avec le souvenir d'un été enchanteur. Nous l'appellerons ici la cigale prudente.

En ce qui concerne l'épargne-retraite, certains Canadiens choisiront d'agir comme la fourmi raisonnable, et d'autres, comme la cigale prudente. Certains mettront tellement d'argent de côté, qu'à la retraite ils auront en fait *plus* d'épargne que nécessaire à leur disposition – bien qu'ils n'en prennent conscience qu'à ce moment-là. Heureusement, seule une minorité de Canadiens (à revenu élevé du moins) choisissent d'adopter un mode de vie pareil à la cigale.

Comparons maintenant la fable de La Fontaine avec les résultats de l'*Enquête de 60 secondes* menée récemment par Morneau Sobeco auprès de 217 promoteurs de régimes. Seulement 1 % des répondants croient que leurs employés devraient se préparer à un mode de vie

plus élevé à la retraite, alors que 49 % d'entre eux – les cigales prudentes – pensent que les épargnants devraient viser un mode de vie décent et pas nécessairement aussi élevé que celui de leur vie active. La plupart des répondants (50 %) – les fourmis raisonnables – pensent que les salariés souhaitent maintenir le même niveau de vie à la retraite. Dans le présent numéro de *Vision*, nous considérerons les aspirations de ces derniers comme notre situation neutre.

FIXER UN OBJECTIF DE REVENU DE RETRAITE

L'exercice consiste d'abord à déterminer l'objectif de revenu de retraite. Alors qu'un objectif se situant dans une fourchette plutôt grande serait considéré approprié, le présent communiqué met l'accent sur un revenu cible précis que nous appellerons **objectif de revenu de retraite neutre**. Il s'agit de l'objectif qui assure un mode de vie à la retraite identique à celui de la vie active. Nous prendrons pour exemples des Canadiens à revenu élevé – c'est-à-dire ceux qui gagnent une fois et demie le MGAP, parce que les rouages de l'épargne sont très différents pour les Canadiens à revenu moins élevé¹.

CE QU'ON ENTEND PAR OBJECTIF DE REVENU DE RETRAITE NEUTRE

Dans ce numéro de *Vision*, nous ferons allusion à l'objectif de revenu de retraite neutre. Celui-ci sera exprimé en pourcentage du revenu de retraite issu de toutes les sources, *divisé par* le salaire d'un emploi à temps plein touché juste avant la retraite.

Par souci de simplicité, l'objectif de revenu de retraite sera calculé avant impôt. Les sources de revenu de retraite seront décrites plus loin. Généralement, elles comprennent les régimes publics et privés. Les revenus de retraite dont le versement débute après l'âge présumé de la retraite (comme la prestation de la Sécurité de la vieillesse) seront considérés comme payables, réduits sur une base actuarielle et débutant à l'âge présumé de la retraite.

¹ Les deux derniers numéros de *Vision* démontrent que les Canadiens à revenu moins élevé s'en tirent relativement bien dans le cadre de notre système à trois piliers.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE 70 POUR CENT

L'objectif de revenu de retraite neutre est habituellement moins élevé que ce que suggère le mythe auquel tout le monde croit. Depuis des décennies, les Canadiens se font dire qu'ils doivent viser 70 % du salaire de fin de carrière. Pour les épargnants à salaire élevé, ce pourcentage est évidemment trop élevé. Nous avons mentionné ce principe dans le dernier numéro de *Vision*, et il était appuyé par les travaux de recherche de Keith Horner, tels qu'ils ont été expliqués dans son document publié en décembre 2009. Monsieur Horner conclut que l'objectif de revenu de retraite neutre est d'environ 50 % pour une famille biparentale gagnant 100 000 \$.

Mais nous ne sommes pas tous facilement convaincus par un document de recherche que nous ne lirons peut-être jamais. Un exemple plus simple pourrait en revanche se révéler plus convaincant. Prenons un couple à revenu unique avec deux enfants, une maison, un revenu d'emploi de 100 000 \$ et une épargne-retraite capitalisée au moyen de cotisations à un REER. Pour déterminer ses besoins en matière de revenu de retraite, nous devons établir *son revenu disponible* avant la retraite. Le revenu disponible pour ce couple équivaut au revenu brut, déduction faite des dépenses avant la retraite ci-dessous:

Dépenses annuelles avant la retraite	
Déductions du RPC/RRQ et de l'AE*	2 000 \$
Épargne-retraite fixée à 9 % du revenu*	4 900 \$
Dépenses liées aux enfants	18 000 \$
Dépenses liées à l'emploi	4 000 \$
Paiements du prêt hypothécaire	20 000 \$
Déductions totales	48 900 \$

* Déduction faite du remboursement d'impôt

En fait, ces dépenses sont sous-évaluées. L'institut Vanier de la famille soutient qu'il en coûte environ 9 000 \$ par année pour élever un enfant. Ce montant ne tient pas compte des écoles privées, des camps d'été et des vacances – toutes des dépenses normalement défrayées par des familles à revenu élevé. Les paiements hypothécaires annuels de 20 000 \$ représentent 20 % du revenu, ce qui est bien inférieur aux 30 % recommandés par les banques. Par conséquent, cette famille a autant de revenu disponible que la plupart des familles gagnant 100 000 \$ et elle est mieux nantie que le ménage canadien moyen.

CE QU'ON ENTEND PAR REVENU DISPONIBLE

Le *revenu disponible* se calcule en y déduisant des dépenses précises, engagées avant la retraite, et non les dépenses à assumer la vie durant. Voici ce que comprennent les dépenses avant la retraite :

- les déductions du RPC/RRQ et de l'AE;
- l'épargne-retraite;
- les dépenses liées à l'éducation des enfants;
- les dépenses liées à l'emploi, comme le transport quotidien, la tenue vestimentaire et la portion des cotisations que l'employé paie pour des avantages sociaux;
- les paiements hypothécaires.

Les dépenses à défrayer la vie durant comprennent les impôts, la nourriture, le logement, les vêtements et les loisirs. Si le but est de maintenir le même niveau de vie après la retraite, à notre avis, le même revenu disponible est nécessaire.

Si nous raffinons encore plus notre modèle, nous arrivons à un objectif de revenu de retraite neutre encore plus bas. Par exemple, les personnes âgées profitent de crédits d'impôt supplémentaires et de rabais sur de nombreuses transactions – hôtels, livres, divertissement, médicaments sur ordonnance, etc.

VISION

Si nous déduisons 48 900 \$ des dépenses avant la retraite, le revenu disponible revient à 51 100 \$. En d'autres mots, après avoir soustrait les dépenses qui sont normalement acquittées avant la retraite, notre couple vit avec seulement 51 pour cent de son salaire brut – un chiffre qu'avance également monsieur Horner dans son étude.

Pour maintenir le même niveau de vie à la retraite, il faut toucher un revenu adéquat pour défrayer les dépenses discrétionnaires, et ce, même si le revenu global subit une baisse.

Ce résultat représente un changement de paradigme : Pour maintenir le même niveau de vie à la retraite, il faut toucher un revenu adéquat pour défrayer les dépenses discrétionnaires, et ce, même si le revenu global subit une baisse. Cette conclusion est significative en raison de son incidence sur l'épargne-retraite et les dispositions des régimes de retraite.

Hypothèses utilisées dans les calculs	
Inflation	2 %
Rendement réel sur l'actif investi	3 %
Augmentations salariales	3 %
Rendement réel sur les obligations canadiennes à rendement réel	1,5 %
Nombre d'années de capitalisation de l'épargne-retraite	35
Âge de la retraite	62
Intérêt qui sous-tend la constitution d'une rente (avant la protection contre l'inflation)	4,25 %
Protection contre l'inflation après la retraite (sur le troisième pilier)	50 % de l'IPC
Période de garantie sur le revenu de retraite du troisième pilier	10 ans
Prestations du RPC/RRQ	Maximum
Prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les deux conjoints	Maximum

ANTITHÈSE

Notre nouveau paradigme pourrait ne pas s'appliquer à toutes les situations. Avant la retraite par exemple, les gens n'ont pas tous des dépenses consacrées à l'éducation des enfants ou des paiements hypothécaires – ce qui signifie que leur revenu disponible avant la retraite serait ainsi encore plus élevé. En revanche, d'autres personnes continuent de défrayer les dépenses nommées précédemment, comme l'hypothèque, ou soutiennent encore financièrement leurs enfants au cours de leurs années de retraite.

Certains observateurs diront qu'un nouveau retraité a besoin d'un revenu disponible plus élevé parce qu'il a davantage de temps pour les loisirs (voyages, passe-temps) et que les frais médicaux ne sont pas tous couverts par le système de santé. Par contre, les coûts plus élevés des activités de loisirs sont en partie contrebalancés par les coûts moins élevés d'autres activités et par les réductions offertes aux personnes âgées. De plus, l'augmentation des dépenses défrayées au cours des premières années de la retraite peut être compensée par une réduction graduelle

des dépenses au cours de la retraite – après 75 ans par exemple – parce que certains retraités plus âgés voyagent moins souvent ou réduisent progressivement leurs activités.

Certains craignent aussi le fait que les retraités aient éventuellement besoin de soins dispendieux à long terme dans une maison de retraite. Or, la majorité de ces dépenses peuvent être défrayées avec un revenu de retraite qui, hypothétiquement, continuerait à augmenter après la retraite. Au besoin, l'actif du quatrième pilier pourrait même être liquidé. Il ne s'agit peut-être pas là d'une solution optimale, mais la nécessité de soins à long terme est binaire : vous en aurez besoin ou pas. Si vous n'en avez pas besoin, le revenu que vous toucherez lors des étapes avancées de votre retraite sera probablement supérieur à vos dépenses. Sinon, il pourrait être insuffisant. Ce problème pourrait être résolu par la souscription d'une police d'assurance (d'intérêt public par exemple) assortie d'une cotisation permanente raisonnable et d'une garantie viagère.

TAUX D'ÉPARGNE SOUS-ENTENDU

Dans notre analyse, nous présumons que le couple affectera 9 % de son salaire à l'épargne-retraite. Ce chiffre n'est pas arbitraire. Un taux d'épargne plus élevé réduirait le revenu disponible pendant la vie active et augmenterait le revenu de retraite. Nous avons utilisé un processus itératif pour évaluer différents taux d'épargne de manière à ce que les niveaux de revenu disponible, avant et pendant la retraite, soient équilibrés. Le taux d'épargne peut également être fonction de l'âge de la retraite. Dans notre exemple, nous présumons que notre couple prendra sa retraite à 62 ans, c'est-à-dire à

l'âge de retraite médian que la plupart des employeurs canadiens considèrent comme raisonnable.

Bien qu'il ne soit pas facile d'épargner 9 % de son salaire chaque année pendant 35 ans, ce n'est pas impossible – surtout pour ceux qui gagnent un revenu élevé ou qui participent à un régime de retraite agréé.

Le tableau s'éclaircit. Le couple de notre exemple pourrait ne pas avoir besoin d'épargner 9 % de son salaire s'il est en mesure de mettre à profit des sources de revenu de retraite moins traditionnelles.

SOURCES DE REVENU DE RETRAITE

Les revenus des trois sources ci-dessous devraient être pris en compte dans la planification de la retraite :

Premier pilier – Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)

Deuxième pilier – Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ)

Troisième pilier – Régimes ouvrant droit à une aide fiscale, y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) ou les régimes de retraite agréés (RRA)

S'ils n'avaient pas d'autres sources de revenu, les Canadiens pourraient effectivement être confrontés à une crise de la retraite en raison de la faible participation aux régimes de retraite agréés. Comme nous l'avons mentionné dans notre dernier numéro de *Vision*, d'autres éléments d'actif peuvent être utilisés pour les besoins de la retraite – ceux du quatrième pilier par exemple. L'actif du quatrième pilier totalise plus du double de l'actif du

L'actif du quatrième pilier totalise plus du double de l'actif du troisième pilier.

troisième pilier. L'actif du quatrième pilier comprend les éléments suivants :

- la valeur acquise des biens immobiliers – Résidence principale et toute autre résidence secondaire que vous pourriez détenir à des fins personnelles ou pour toucher un revenu de location;
- l'épargne imposable – Éléments d'actif négociables, comme des certificats de placement garantis (CPG), des actions, des obligations, un régime de retraite collectif, un régime d'actionnariat privilégié offert par l'employeur ou un compte d'épargne;
- un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) – Le solde d'un CELI peut actuellement être peu élevé mais il augmentera rapidement au fil des ans;
- les héritages.

Le quatrième pilier est la source d'actif variable permettant à un bon nombre de Canadiens de se renflouer et qui, autrement, ne pourraient pas atteindre leur objectif de revenu de retraite. De tels éléments d'actif peuvent être utilisés de manières différentes. Par exemple, certains couples pourraient vendre leur résidence principale à la retraite en échange d'une maison plus petite et moins dispendieuse, et capitaliser ainsi un revenu supplémentaire.

TENTATIVE DE CONCLUSION

En résumé, un objectif de revenu de retraite neutre serait moins élevé que ce que pensent la plupart des gens. Le taux d'épargne nécessaire pour atteindre cet objectif serait raisonnable dans la plupart de cas, surtout si l'on tient compte de l'épargne du quatrième pilier.

Alors pourquoi arrive-t-on à une tentative de conclusion seulement? Les prestations accumulées dans le cadre de certains régimes de retraite à prestations déterminées sont tellement plus élevées que nous nous posons obligatoirement la question suivante : A-t-on bien déterminé l'objectif de revenu de retraite neutre?

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Pour approfondir davantage notre analyse, regardons maintenant les régimes de retraite à prestations déterminées (PD). Certaines organisations offrent des régimes PD à leurs employés, qui couvrent l'ensemble de leurs besoins, sans qu'ils aient à souscrire de REER ou à capitaliser un instrument du quatrième pilier. Ces régimes sont d'ailleurs plus couramment offerts dans le secteur public. Prenons par exemple le Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP) du gouvernement fédéral auquel 425 000 participants actifs ou retraités ont souscrit. Avec un taux d'accumulation des prestations de retraite de 2 % des gains moyens de fin de carrière par année de service (y compris le RPC/RRQ), le RPRFP est représentatif de la plupart des régimes du secteur public.

Pour l'exemple précédent du couple affectant son épargne à un REER, la rente potentielle provenant d'un RPRFP est impressionnante. Un salarié marié qui gagne 100 000 \$ à la retraite et qui participe à un RPRFP pendant 35 ans toucherait un revenu de retraite annuel d'environ 77 000 \$². Cette rente serait indexée et payable sans réduction au 60^e anniversaire de naissance du salarié (ou avant dans certains cas) – et elle ne comprendrait ni les REER ni les instruments d'épargne du quatrième pilier.

Bien entendu, les participants payent pour un RPRFP. Avec un revenu de 100 000 \$, le salarié versera environ 7,5 % de son salaire en cotisations (plus le RPC/RRQ) pour toucher 77 000 \$ en revenu de retraite. À titre de comparaison, le couple qui cotise à un REER dans l'exemple précédent aura versé 9 % de son salaire (plus le RPC/RRQ) pour obtenir un revenu de retraite de 51 000 \$³. Le RPRFP (et d'autres régimes similaires) dépasse ainsi de 26 000 \$ par année l'objectif de revenu de retraite neutre de notre exemple.

Un tel écart aussi important mérite d'être comblé. La différence s'explique par deux facteurs. Premièrement, l'objectif de retraite des régimes du secteur public est fixé de manière à préserver le même niveau de revenu *global* (déduction faite des retenues à la source), alors que l'objectif de revenu de retraite neutre est fixé de façon à préserver le même revenu *disponible* (comme nous l'avons défini plus haut). En d'autres mots, l'objectif de revenu de retraite neutre reflète le changement de paradigme susmentionné. Deuxièmement, les régimes du secteur public ne tiennent pas compte des sources possibles de revenu des instruments d'épargne du quatrième pilier, sur lesquels comptent de nombreux Canadiens.

² Comme c'était le cas pour nos calculs précédents, ce chiffre comprend une rente pleinement approvisionnée du RPC/RRQ pour le conjoint participant et une prestation pleine de la SV pour les deux conjoints.

³ Pour améliorer la comparaison, nous aurions pu présumer que le participant au RPRFP affecte également 1,5 % de son salaire à un REER ou à un CELI – ce qui augmenterait encore plus la rente du RPRFP. Nous n'en avons pas tenu compte dans notre exemple.

En fin de compte, les salariés ayant œuvré longtemps au sein du secteur public, qui ont payé leur hypothèque et dont les enfants ont terminé leurs études, peuvent s’attendre à profiter d’un mode de vie beaucoup plus élevé à la retraite que celui qu’ils ont connu durant leur vie active.

Hypothèses relatives aux calculs d’un régime de retraite PD	
Formule de rente, y compris les prestations de raccordement	Même que celle du RPRFP
Âge pour une rente non réduite	60 ans
Indexation des prestations	100 % de l’IPC
Prestations du RPC/RRQ payables au participant du régime	Maximum
Prestations de la SV payables aux deux participants et conjoints	Maximum

DES CONDITIONS ÉQUITABLES

Si nous présumons que l’approche adoptée par le secteur public en ce qui a trait aux régimes de retraite est parfaitement acceptable, la *Loi de l’impôt sur le revenu* ne devrait-elle pas faire l’objet de modifications et viser des conditions équitables? Autrement dit, que devrait faire le gouvernement pour permettre aux Canadiens – qui n’ont recours qu’à des régimes de capitalisation comme les REER – de profiter du même niveau de vie à la retraite que ceux à qui un régime PD généreusement approvisionné est offert?

Reprenons l’exemple précédent. En utilisant les mêmes hypothèses économiques, notre couple dont l’épargne est affectée à un REER devrait épargner environ 21 % de son salaire chaque année pendant 35 ans pour toucher un revenu de retraite de 77 000 \$ à partir de 60 ans. Les législateurs fédéraux devraient donc augmenter le plafond des cotisations à un REER – actuellement fixé à 18 % – mais ce n’est pas la solution. Si notre couple épargnait 21 % de son salaire, son revenu gagné avant et après sa retraite ne serait pas équilibré. Son revenu disponible avant la retraite chuterait à 45 000 \$ seulement en revenu brut⁴.

Si nous tenons compte du risque, le résultat est encore plus asymétrique. Si notre couple – dont l’épargne est affectée à un REER – souhaitait capitaliser un revenu de retraite de 77 000 \$ sans prendre aucun risque, il devrait placer tout l’actif de son épargne-retraite dans des titres à revenu fixe plutôt que dans des actions. La rente à laquelle il souscrit à la retraite devrait être pleinement indexée, plutôt que partiellement. Après avoir apporté les rajustements nécessaires à notre modèle, le taux d’épargne des 35 années requises atteint 28 % du salaire. Par conséquent, le revenu disponible avant la retraite s’élèverait à seulement 40 000 \$ – une formule à laquelle une fourmi obsessive aurait adhéré.

⁴ *Un changement sage à la Loi de l’impôt sur le revenu consisterait peut-être à augmenter le plafond des cotisations à un REER en dollars plutôt qu’en pourcentage – mais le présent article ne porte pas sur une telle recommandation.*

CONCLUSION

Nous nous retrouvons dans une impasse. Les trois énoncés ci-dessous ne peuvent pas tous être véridiques :

1. Les Canadiens devraient être en mesure de profiter du même mode de vie avant et pendant la retraite.
2. Les régimes PD les plus généreux et qui répondent aux critères de la *Loi de l'impôt sur le revenu* donnent droit à un niveau approprié de revenu de retraite.
3. Les Canadiens qui ne participent pas à un régime PD devraient être en mesure de profiter du même degré de sécurité de la retraite simplement en souscrivant des REER.

Il est peu probable que cette énigme soit résolue facilement et rapidement, et nous ne connaissons pas les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour permettre des conditions équitables.

Entretemps, les Canadiens qui épargnent au moyen de REER peuvent se consoler en sachant que leur objectif de revenu de retraite neutre est atteignable. Pour y arriver toutefois, ils ont besoin (a) de garder à l'esprit un âge de retraite raisonnable, (b) de payer leur hypothèque avant la retraite, (c) de commencer à épargner assez tôt et (d) de se préparer à utiliser les éléments d'actif du quatrième pilier. Nous recommandons fortement à tous de se fixer un objectif de revenu de retraite et de planifier en conséquence.

Les commentaires de nos lecteurs sont les bienvenus. Écrivez-nous à l'adresse info@morneausobeco.com.

AUTRES PUBLICATIONS DE MORNEAU SOBECO



PUBLICATION	DESCRIPTION	FRÉQUENCE
<i>Enquête de 60 secondes</i>	Courte enquête (4 questions) portant sur un sujet d'actualité lié aux régimes de retraite ou d'assurance collective; les résultats sont envoyés une semaine plus tard	Mensuelle
<i>Nouvelles et opinions</i>	Description des nouveautés dans le domaine des régimes de retraite et d'assurance collective	Mensuelle
<i>30 000 pieds</i>	Document complémentaire au communiqué <i>Nouvelles et opinions</i> ; résume les nouveautés susceptibles d'avoir des répercussions à long terme	Trimestrielle
<i>Vision</i>	Analyse en profondeur sur les principales questions touchant les régimes de retraite et d'assurance collective et ayant une importance à long terme	2 à 4 fois par année
<i>Univers</i>	Étude du rendement des placements de fonds communs	Trimestrielle
Enquête sur les hypothèses économiques aux fins de la comptabilisation	Enquête réalisée auprès de 100 sociétés ouvertes canadiennes	Annuelle
Statistiques	Recueil de statistiques sur les régimes de retraite et d'assurance collective	Annuelle
Morneau Sobeco Handbook	Manuel de référence sur les régimes de retraite et d'assurance collective, publié par CCH (disponible en anglais seulement)	
Tableaux récapitulatifs des lois sur les régimes de retraite	Résumé détaillé, disponible en format électronique, des différences entre les lois sur les régimes de retraite selon les compétences juridiques (publié par CCH)	

À PROPOS DE MORNEAU SOBECO

Le Fonds de revenu Morneau Sobeco est la plus importante société de services-conseils et d'impartition en ressources humaines détenue par des intérêts canadiens. Par l'entremise de Morneau Sobeco et Shepell·fgi, ses deux entités d'affaires, la société offre des solutions permettant aux employeurs de mieux gérer la sécurité financière, la santé et la productivité de leurs employés. Comptant plus de 2 300 employés répartis dans des bureaux en Amérique du Nord, le Fonds de revenu Morneau Sobeco offre ses services à des entreprises au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde.

CALGARY

5940 MacLeod Trail SW
Suite 800
Calgary AB T2H 2G4

T 403.355.3700
F 403.246.5257

FREDERICTON

77 Westmorland Street
Suite 300, Frederick Square
Fredericton NB E3B 6Z3

T 506.458.9081
F 506.458.9548

HALIFAX

5151 George Street
Suite 1700
Halifax NS B3J 1M5

T 902.429.8013
F 902.420.1932

KITCHENER

Duke Tower, Suite 301
30 Duke Street West
Kitchener ON N2H 3W5

T 519.568.6935
F 519.568.7002

LONDON

255 Queens Avenue
Suite 700
London ON N6A 5R8

T 519.438.0193
F 519.438.0196

MONTRÉAL

Tour de la Bourse – Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
Bureau 4 000, C.P. 211
Montréal QC H4Z 0A4

T 514.878.9090
F 514.875.2673

OTTAWA

99 Metcalfe Street
Suite 1203
Ottawa ON K1P 6L7

T 613.238.4272
F 613.238.3714

PITTSBURGH

Seven Parkway Center
875 Greentree Road, Suite 500
Pittsburgh PA 15220

T 412.919.4800
F 412.922.6619

QUÉBEC

79, boul. René-Lévesque Est
Bureau 100
Québec QC G1R 5N5

T 418.529.4536
F 418.529.6447

ST. JOHN'S

Suite No. L-05
Terrace on the Square
8-10 Rowan Street
St. John's NL A1B 2X1

T 709.753.4500
F 709.753.3207

TORONTO

895 Don Mills Road, Suite 700
One Morneau Sobeco Centre
Toronto ON M3C 1W3

T 416.445.2700
F 416.445.7989

VANCOUVER

2925 Virtual Way
Suite 310
Vancouver BC V5M 4X5

T 604.642.5200
F 604.632.9930

SITE WEB : www.morneausobeco.com
COURRIEL : info@morneausobeco.com